

SPÉCIAL JEUNESSE & SPORTS



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



Engagé-es
au quotidien

***Pour la défense des droits
des personnels jeunesse et sports***

ÉDITION SPÉCIALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



Démocratie

- La construction d'une politique concertée avec l'ensemble des acteurs et actrices du sport...
- Un véritable « parlement du sport » doit être créé, en lieu et place de l'Agence Nationale du Sport...
- La création d'un observatoire des inégalités territoriales du sport pour conserver entre autres, une politique sportive cohérente sur tout le territoire...
- Un soutien accru à la vie associative (mouvement sportif et clubs) : la forme associative doit être soutenue au regard des objectifs démocratiques qu'elle se donne et préservée de toute dérive consumériste. Favoriser l'accès des femmes à la pratique sportive et aux instances dirigeantes...

Formations

Les formations aux métiers du sport doivent être menées par les établissements Jeunesse et Sports et les universités.

La formation des cadres est essentielle pour le développement des pratiques, leur qualité et leur pérennité. La formation aux métiers du sport doit être améliorée ; les éducateurs-trices sportifs-ves doivent accéder, sans que le coût de la formation professionnelle ne soit un frein, à une qualification la plus élevée possible, qui permette de déboucher sur une activité professionnelle viable et non précaire... Il doit y avoir une complémentarité avec les formations universitaires...

Ceci doit s'articuler avec un réseau national d'établissements du sport à renforcer.

Il faut au moins un CREPS par région (métropole et outre-mer), avec maintien de tous les sites actuels.... Ils doivent rester un lieu privilégié d'accueil du mouvement sportif et des associations d'éducation populaire.



Il faut une vraie loi ambitieuse pour un sport humaniste émancipateur et démocratisé. ”

Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice au sein d'un pôle éducatif

... Le service public du sport doit s'appuyer sur un ministère de plein exercice, dans un pôle éducatif interministériel avec l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche...

Pour répondre aux besoins, l'État doit augmenter le nombre de professeur-es de sport, de conseiller-ère d'éducation populaire jeunesse et de CTPS - et en assurer la gestion grâce à une seule et même DRH ainsi qu'un seul et unique BOP (budget opérationnel de programme).

Urgence pour la jeunesse

Pour redonner de l'espoir à la jeunesse, il faut un service public de la Jeunesse et des Sports aux moyens renforcés pour offrir à chacun-e la possibilité d'accéder à la pratique sportive et artistique de son choix, aux loisirs à un tarif réduit. Cela implique donc de développer et soutenir les associations pour pouvoir répondre à la demande sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins avec des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports à même de les accompagner, de former les bénévoles.



SCANNEZ MOI

VOIR L'APPEL : URGENCE POUR LA JEUNESSE





***Pour le SNEP-FSU,
un regard lucide et
critique n'entraîne
pas le rejet de principe
de rencontres
internationales. ”***

Un Budget

Le budget des Sports doit être immédiatement doublé... avec un financement pérenne à terme équivalent à 1 % du budget de l'État. Le ministère chargé des Sports doit avoir la mainmise sur son budget, au lieu de transférer cette responsabilité à d'autres acteurs tels que l'Agence Nationale du Sport.

Équipement sportifs

Un plan de construction et rénovation pour des équipements sportifs durablement performants, qui réponde à l'urgence d'une bifurcation écologique (stratégie bas carbone, diminution des empreintes eau et sol), doit être lancé.

Une vision unitaire du sport

La responsabilité de l'État est de faire vivre de façon cohérente l'ensemble des différents secteurs ou forme de sport (haut niveau, professionnel, amateur, de loisir individuelle, ...) comme système avec les objectifs de démocratisation et d'émancipation.

Le respect de l'être humain (protection des mineurs, lutte contre les dérives transhumanistes, violences sexuelles, dopage, ...) doit faire l'objet d'une priorité.

Jeux Olympiques et Paralympiques

Ils doivent être exemplaires et devenir les Jeux du progrès, par un développement des solidarités, du respect de l'environnement, de la « démarchandisation », de la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations. La perspective des JOP d'Hiver 2030, telle que prévue, interroge fortement notre conception.

Handicap

La pratique sportive pour les personnes en situation de handicap doit être développée !

Ce développement nécessite un travail sur l'accessibilité aux équipements, l'inclusion dans des groupes d'entraînement de sportifs et sportives valides.

Tout de suite...

Les propositions du SNEP-FSU pour un accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour toutes et tous



Un Budget : avec un financement pérenne à terme, équivalent à 1 % du budget de l'État



Des formations aux métiers du sport menées par les établissements Jeunesse et Sports et les universités



La construction d'une politique concertée avec l'ensemble des acteurs et actrices du sport



Un soutien accru à la vie associative (mouvement sportif et associations d'éducation populaire)



Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice au sein d'un pôle éducatif



Un développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap



Un réseau national d'établissements du sport à renforcer



Une vision unitaire du sport



La création d'un observatoire des inégalités territoriales du sport



Un plan de construction et rénovation pour des équipements sportifs durablement performants



Développement des politiques en direction de la Jeunesse : droit garanti aux vacances, aux loisirs et à la culture



Des recrutements de PS et de CEJP à hauteur des besoins avec des missions revalorisées

Restons connectés !

SNEP-FSU National - Paris

76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Horaires d'ouverture - du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mail : secretariat@snepfusu.net - Tél. : 01 44 62 82 23

Retrouvez toutes les informations sur
www.snepfusu.net



YOUTUBE
@SNEPFSU-EPS



FACEBOOK
@SNEPFSU



INSTAGRAM
@snepfusu



BLUESKY
@snepfusu.bsky.social